



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Secrétariat Permanent du Plan d'Action National de Gestion Intégrée
des Ressources en Eau (SP/PANGIRE)

Projet « L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le sous bassin de la Mekrou au Niger »



NOTE TECHNIQUE SUR LA MISE EN PLACE ET L'OPÉRATIONNALISATION DES ORGANES DE GIRE DANS LE SOUS BASSIN DE LA MÉKROU ET SA ZONE D'INFLUENCE AU NIGER



Ce projet est financé par
l'Union Européenne



Ce projet est mis en œuvre par le Partenariat
Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest

TABLE DES MATIERES

Liste des sigles et acronymes.....	4
1. Introduction.....	5
2. Bref aperçu du cadre institutionnel de mise en œuvre du PANGIRE Niger.....	6
3. Etapes du processus.....	8
3.1. Mobilisation d'une expertise technique.....	8
3.2. Analyse des parties prenantes et proposition de démarche méthodologique pour la territorialisation du cadre institutionnel de GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger.....	10
3.3. Mobilisation sociale et politique.....	13
3.4. Renforcement des capacités.....	15
4. Résultats du processus.....	16
5. Principaux acteurs impliqués dans le processus.....	16
6. Difficultés rencontrées et approches de solutions.....	17
7. Leçons apprises.....	17
8. Conclusion.....	17

Liste des sigles et acronymes

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AGRHYMET	Centre Régional de Formation et d'Application en Agrométéorologie et Hydrologie opérationnelle, institution spécialisée du CILSS
AUE	Association des Usagers de l'Eau
CAE	Conseil de l'Agence de l'Eau
CCR / JRC	Centre Commun de Recherche / Joint Research Center
CE	Commission Européenne
CGE	Commission de Gestion de l'Eau
CILSS	Comité permanent Inter-États de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CLE	Comité Local de Gestion de l'Eau
CNEA	Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
CREA	Commission Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DUE	Délégation de l'Union Européenne
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GWP-AO	Global Water Partnership en Afrique de l'Ouest / Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest
MH/A	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
PANGIRE	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PNE-Niger	Partenariat National de l'Eau du Niger
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SP/ PANGIRE	Secrétariat Permanent du PANGIRE
STD	Services Techniques Déconcentrés
UE	Union Européenne
UGP	Unité de Gestion du Projet

1. Introduction

Suite aux conférences internationales de Dublin (janvier 1992) sur l'eau et l'environnement et de Rio de Janeiro (juin 1992) sur le développement durable, le Gouvernement du Niger a adopté l'approche de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) comme cadre prioritaire d'intervention de l'ensemble des acteurs pour assurer la gestion durable équitable et efficiente des ressources en eau du pays.

Pour opérationnaliser cette approche, le Gouvernement du Niger à travers, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), s'est engagé depuis lors avec l'appui des partenaires techniques et financiers à mettre en place un environnement favorable et développer un cadre institutionnel ainsi que des outils de planification et de gestion durable des ressources en eau ; en tenant compte des principes de la GIRE. Il s'en est résulté entre autres :

- l'adoption de l'ordonnance n° 2010-09 du 1er avril 2010 portant Code de l'Eau au Niger, à travers laquelle le Gouvernement de la République du Niger confirme le choix de la GIRE, comme approche prioritaire de gestion durable des ressources en eau du pays ;
- l'élaboration et la validation du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) ainsi que son adoption par le Gouvernement en mai 2017 ;
- la création du Secrétariat Permanent pour le suivi de la mise en œuvre des actions du PANGIRE (SP/PANGIRE) ;
- la révision du décret portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale pour l'Eau et l'Assainissement (CNEA) pour lui attribuer le rôle de Comité de Pilotage (CP) du PANGIRE.

Le PANGIRE du Niger définit le cadre national de gestion des ressources en eau et sert d'outil opérationnel pour la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau du pays, tout en permettant de mieux intégrer les actions projetées des différents stratégies et programmes sectoriels et intersectoriels de l'eau. Le PANGIRE prévoit dans sa première orientation de « mettre en place et opérationnaliser les organes de gestion des ressources en eau des sous bassins à l'horizon 2030 » au Niger. L'objectif principal poursuivi à travers cette orientation fondamentale est de doter les sous bassins hydrographiques du pays : (i) d'organes de décision fonctionnels ;(ii) de cadre opérationnel de dialogue entre les parties prenantes locales autour de la valorisation, de la protection et du partage des coûts et bénéfices résultant de l'exploitation de ses ressources en eau dans un esprit de coopération mutuellement bénéfique et de climat apaisé; (iii) de mécanismes de gestion et de prise de décision qui intègrent à la fois les dimensions relatives au genre et au changement climatique.

Afin de soutenir la dynamique de mise en œuvre de la GIRE dans le sous-bassin de la Mékrou au Niger, le Gouvernement du Niger a obtenu de l'Union Européenne, à travers la Délégation de Niamey, un financement de 999 986 Euros pour la mise en œuvre de la phase 2 du Projet « L'Eau pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté dans le sous bassin de la Mékrou au Niger (Projet Mékrou Phase 2 - Niger). Ce projet, d'une durée de 42 mois, a été exécuté par le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO) en collaboration avec le Secrétariat Permanent du PANGIRE Niger (SP/ PANGIRE) et le Partenariat National de l'Eau du Niger (PNE-Niger). Le projet Mékrou Phase 2 Niger vise à "soutenir une croissance économique verte et la réduction de la pauvreté dans les portions du territoire nigérien se trouvant dans le sous-bassin de la rivière Mékrou et sa zone d'influence, à travers la gestion intégrée et concertée de l'eau dans des zones en développement".

Pour y parvenir, le projet Mékrou Phase 2 - Niger a contribué entre autres à la mise en place et/ ou la restructuration, à l'opérationnalisation, à l'animation et au suivi du fonctionnement des démembrements de l'Agence de l'Eau (AE) de la portion nigérienne du sous bassin de la Mékrou conformément au cadre institutionnel de GIRE au Niger. Il s'agit notamment :

- des Associations des Usagers de l'Eau (AUE) au niveau des villages des trois (3) Communes de la zone d'intervention du projet que sont : (i) Tamou dans le Département de Say et la Région de Tillabéry, (ii) Kirtachi dans le Département de Kolo et la Région de Tillabéry ainsi que (iii) Falmey dans le Département de Falmey et la Région de Dosso ;
- d'un Comité Local de l'Eau (CLE) pour chacune des trois Communes (du territoire nigérien du sous-bassin de la rivière Mékrou ; un CLE étant la fédération des AUE d'une commune donnée ;
- du Conseil de l'Agence de l'Eau du sous bassin de la Mékrou au Niger.

La présente note technique est le fruit de l'expérience pilote et des réflexions subséquentes de la mise en place et de l'animation des organes de GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger. Elle rend compte de la démarche méthodologique utilisée pour conduire le processus et s'articule autour des points ci-après :

- la mobilisation d'une expertise technique ;
- l'analyse des parties prenantes et la proposition d'une démarche méthodologique de territorialisation du cadre institutionnel de GIRE dans le sous bassin ;
- la mobilisation sociale et politique ;
- le renforcement des capacités des organes de GIRE mis en place ;
- les principaux acteurs impliqués ;
- les résultats et les acquis du processus ;
- les difficultés rencontrées et les approches de solutions
- les leçons apprises

2. Bref aperçu du cadre institutionnel de mise en œuvre du PANGIRE Niger

Le PANGIRE du Niger prévoit entre autres de mettre en place une bonne gouvernance de l'eau reposant sur : i) une coordination des actions ; ii) une utilisation rationnelle de l'information et de la communication ; iii) une implication judicieuse de tous les acteurs ; iv) une large concertation entre ces derniers ; v) une meilleure gestion des conflits ; vi) un recours aux outils modernes qu'implique la gestion par masse d'eau (bassin ou sous bassin hydrographique, aquifère) ; et vii) une mobilisation des financements durables et innovants.

En effet, aux fins de la mise en œuvre des activités du PANGIRE du Niger, il est retenu un cadre institutionnel avec les niveaux géographiques suivants : (i) le niveau national ; (ii) le niveau des Unités de Gestion des Eaux (UGE) ; (iii) le niveau des sous-bassins ; (iv) le niveau des collectivités territoriales (communes et régions) ; et (v) le niveau local (village).

Les organes de GIRE sont prévus d'être créés, installés et accompagnés aux niveaux ci-après :

- **National** : Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) à travers le SP/PANGIRE et le Comité de Pilotage du PANGIRE, ainsi que les autres institutions concernées ;
- **UGE** : une Commission de Gestion de l'Eau, avec statut d'Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) ;
- **Sous bassin** : Agence de l'Eau (AE) de sous bassin, Etablissement Public doté de la Personnalité Morale et de l'Autonomie Financière ;
- **Collectivités Territoriales** :
 - Région : Services techniques des Conseils Régionaux ;
 - Commune : un Comité Local de Gestion de l'Eau est créé au niveau de chaque Commune des sous bassins ;
- **Local (villages ou groupements des villages)** : des Associations des Usagers de l'Eau et leur Fédération. Elles regroupent plusieurs catégories d'usagers de l'eau : irrigants, éleveurs, pêcheurs, consommation domestique, autres.

Pour l'ensemble des sous-bassins du pays, le PANGIRE propose la mise en place et l'opérationnalisation de quinze (15) AE au niveau de quinze (15) sous-bassins prioritaires. L'AE a une mission d'exécution et d'intervention directe, de nature technique et économique, au niveau des ressources en eau et des milieux qui en dépendent, des usages de l'eau dans le sous-bassin. La coordination des actions publiques et la concertation des acteurs et usagers s'inscrivent dans cette mission de mise en œuvre opérationnelle du PANGIRE dans le sous-bassin de l'AE.

Ainsi, au regard de la mission générale des organes de GIRE à ce niveau spatial, l'Agence de sous-bassin en tant qu'Etablissement Public doté de la Personnalité Morale et de l'Autonomie Financière, est l'acteur principal de la coordination, de l'élaboration et la mise en œuvre des projets des Plans Locaux de Gestion des Eaux (PLGE) au niveau des sous-bassins. Elle doit aussi veiller et s'assurer de leur harmonie d'avec les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des UGE ainsi qu'avec les autres Schémas et Plans d'Aménagement existants tels que le Schéma d'Aménagement Foncier (SAF) et le Plan d'Aménagement Forestier (PAF).

Les AE des sous bassins entretiennent entre elles, au niveau de l'UGE concernée, des relations fonctionnelles et techniques. Elles sont en relation avec les Comités de Gestion de l'Eau au niveau local (CLE), notamment dans le cadre de l'intercommunalité. Elles entretiendront des relations hiérarchiques techniques avec la Commission de Gestion de l'Eau de l'UGE.

3. Etapes du processus

Le processus conçu et adopté ensemble avec les parties prenantes pour mettre en place et rendre opérationnels et fonctionnels les organes de GIRE du territoire nigérien du sous-bassin de la Mékrou et sa zone d'influence, pour contribuer à faire avancer la mise en œuvre de GIRE au Niger, est structuré autour des principales étapes ci-après :

- mettre en place et/ou restructurer les organes de GIRE du sous bassin de la Mékrou et de sa zone d'influence au Niger ;
- élaborer le plan d'action et de renforcement des capacités des organes de GIRE et des structures intervenant dans la gestion des ressources en eau du sous bassin de la Mékrou et de sa zone d'influence au Niger ;
- faciliter la mise en œuvre, sur la base des ressources du Projet Mékrou Phase 2 - Niger, des activités initiales du plan d'action et de renforcement des capacités élaboré, convenues de commun accord avec l'Unité de Gestion du Projet (UGP) Mékrou - Phase 2 Niger ;
- soutenir la mobilisation de ressources additionnelles pour faire avancer la mise en œuvre du plan d'action et de renforcement des capacités des organes de GIRE et des structures intervenant dans la gestion des ressources en eau du sous bassin de la Mékrou et de sa zone d'influence au Niger ;
- assurer l'animation et le suivi du fonctionnement des organes de GIRE mis en place pour leurs contributions effectives et de qualité tant à la mise œuvre des autres activités du Projet Mékrou phase 2 - Niger y compris la conception et la mise en œuvre de trois (3) initiatives intégrées de protection et de valorisation des ressources naturelles en appui à la mise en œuvre du SAGE du sous-bassin ; qu'au développement du cadre institutionnel de la GIRE au Niger ;
- documenter le déroulement du processus et en tirer des recommandations et des leçons à prendre en compte pour la consolidation et la mise à l'échelle de l'expérience.

3.1. Mobilisation d'une expertise technique

La conduite du processus de mise en place et d'animation des organes GIRE dans le sous bassin de la Mékrou a nécessité de disposer de capacité technique interne ayant une bonne connaissance du processus de la démarche à suivre. Dans le cas du Projet Mékrou Phase 2 Niger, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) a travaillé sous la coordination du Secrétariat Exécutif du GWP-AO en collaboration avec le Secrétariat Permanent du PANGIRE pour rédiger la version provisoire des termes de référence (TdR) de la mission de mise en place et d'opérationnalisation des organes GIRE dans le sous bassin ont été rédigés par l'UGP. Ces TdRs ont été amendés et validés par l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet (DUE Niger, GWP-AO, SP/PANGIRE).

L'équipe d'experts mobilisés comprend :

- un (1) Chef de mission, Expert en GIRE et gouvernance des ressources naturelles ayant au moins un niveau universitaire BAC+5 en Sciences de l'Eau, Sciences de l'Environnement ou tout autre diplôme équivalent. Il capitalise plus de dix (10) ans d'expérience en matière de GIRE et de gouvernance de l'eau. Il avait participé à la mise en place de cadres de concertation multi-acteurs de gestion des ressources naturelles au Niger ou dans la sous-région ;

- un (1) Expert en Droit de l'Environnement (institutionnaliste, ayant au moins un niveau universitaire BAC+5 en Sciences juridiques avec une spécialisation sur les questions liées à l'environnement et à l'eau ou tout autre diplôme équivalent avec une expérience d'au moins cinq (5) ans en matière d'élaboration des instruments et outils juridiques pour la formalisation des cadres de concertation multi-acteurs de gestion des ressources naturelles ; mais également dans l'élaboration des plans de renforcement des capacités ;
- un (1) Expert Socio-anthropologue, ayant au moins un niveau universitaire BAC+5 en Sciences sociales ou tout autre diplôme équivalent avec une expérience d'au moins dix (10) ans en matière de développement communautaire, de prise en compte de l'approche genre et de mise en place, d'animation et de renforcement des capacités des cadres de concertation multi-acteurs de gestion des ressources naturelles ;
- trois (3) animateurs, de niveau BAC+3 au moins en Sciences sociales et humaines avec des expériences dans la mobilisation des acteurs, l'intermédiation sociale et le développement communautaire.

L'option retenue pour le choix des experts est celle d'un bureau d'études ou d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG) du Niger à jour vis-à-vis de l'Administration Publique nigérienne et ayant capitalisé des expériences avérées en matière de conduite de missions similaires notamment en ce qui concerne la mise en place, l'opérationnalisation, l'animation et le suivi du fonctionnement de cadres de concertation multi-acteurs de gestion communautaire et durable des ressources naturelles.

La sélection du prestataire a été faite à la suite d'un appel d'offres ouvert sur la base des critères de compétences recherchées, des références avérées similaires, des qualifications et expériences du personnel clés affectés à la mission.

Au regard de la complexité de la mission, la démarche méthodologique proposée par le Consultant a fait l'objet d'amendement, d'enrichissement et de validation avec l'ensemble des partenaires intervenant dans le sous-bassin, les Maires et les Services Techniques Déconcentrés du sous-bassin à l'occasion d'un atelier de cadrage méthodologique. La tenue de ce dernier a permis d'échanger davantage sur la méthodologie ainsi que les acteurs à impliquer et les outils de conduite de la mission ; de déterminer la documentation pertinente existant au niveau de l'UGP ; d'échanger sur les formalités administratives en vue de l'accès à l'information auprès des institutions locales et acteurs locaux. Aussi, a-t-il permis d'examiner et de valider le chronogramme de réalisation des activités de l'ONG recrutée.



Photo 1 : Vue des participants à la réunion de présentation de l'équipe d'experts aux autorités communales de Tamou

Au terme de l'atelier de cadrage, la note méthodologique de la mission de mise en place et d'opérationnalisation des organes de GIRE a été finalisée avec les contributions de toutes les parties prenantes. La version finale a été partagée avec tous les partenaires d'exécution du projet.

3.2. Analyse des parties prenantes et proposition de démarche méthodologique pour la territorialisation du cadre institutionnel de GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger

L'analyse des parties prenantes de GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger a été la première étape du processus de mise en place et d'opérationnalisation des organes locaux de GIRE. Les activités menées par l'Etat et les organisations non gouvernementales dans le sous bassin de la Mékrou au Niger ont permis de mettre en place des structures de gestion de l'eau notamment des Associations des Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE) et des Comités de Gestion des Points d'Eau (CGPE) autour des points d'eau villageois (forages équipés de PMH, Mini AEP). Il en est de même dans le cadre des projets du secteur agricole avec la mise en place des Associations des Usagers de l'Eau des Irrigants (AUEI) prenant en compte d'autres usages.

Cette analyse des parties prenantes a consisté à réaliser un inventaire exhaustif et à caractériser les organes de gestion de l'eau dans le sous bassin pour tous les usages y compris la consommation humaine. La caractérisation de ces organes a mis l'accent sur leur mode d'organisation et leur fonctionnement pour qu'ils servent d'embryons des futurs organes de GIRE.

L'inventaire exhaustif de ces organes de gestion de l'eau ainsi que leur caractérisation ont été réalisés grâce à la revue documentaire et à la collecte de données primaires auprès (i) des services techniques déconcentrés (niveaux département et communal principalement) ; (ii) des structures (ONG/ Projets/ Programmes) intervenant dans le domaine de l'eau au niveau des villages du sous bassin ; (iii) des trois (3) Communes concernées se trouvant dans la partie nigérienne du sous bassin ; (iv) des structures de gestion de l'eau répertoriées au niveau des villages échantillons.

Le choix des villages (15 au total à raison de 5 villages par commune) a été effectué en étroite collaboration avec les Autorités Communales (Maire et cadres de ses services techniques) sur la base des critères ci-après : (i) sites à forte exploitation des ressources en eau ; (ii) sites avec de multiples usages et usagers ; (iii) diversité des structures de gestion de l'eau ; (iv) potentiels conflits d'usage de l'eau. Les données collectées portent globalement sur les ressources en eau, les utilisations, les problématiques de gestion des ressources en eau, les organes de gestion des ressources en eau, leur mode de fonctionnement ainsi que leur mode d'organisation dans la portion nationale du sous bassin de la Mékrou au Niger.

Les résultats de l'état des lieux ont été présentés et amendés au cours des ateliers communaux (à raison d'un atelier par commune) ayant réuni les services techniques, les cadres techniques du SP/PANGIRE, les usagers et les élus communaux. Ces ateliers ont servi également de cadre pour les experts de partager avec les participants, la proposition de démarche pour la territorialisation du cadre institutionnel d'opérationnalisation de la GIRE selon les orientations du PANGIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger.



Photo 2 : Présidium à la cérémonie d'ouverture de l'atelier de restitution des résultats de l'état des lieux et d'analyse des parties prenantes de GIRE dans le sous-bassin

Globalement, cette première étape du processus a été conduite sur une durée de trois (3) mois et sanctionnée par un rapport portant « état des lieux et analyse des parties prenantes de GIRE du territoire nigérien du sous-bassin de la Mékrou assorti de proposition de démarche méthodologique du processus de mise en place et/ou de restructuration des organes de GIRE dudit sous-bassin ».

Les figures ci-dessous présentent les organes retenus pour territorialiser le cadre institutionnel de GIRE dans le sous bassin ainsi que l'organigramme de l'Agence de l'Eau dudit sous bassin. Les AUE sont mises en place au niveau des villages. Elles se regroupent pour former les CLE au niveau des Communes. Le Conseil de l'Agence de l'Eau, mis en place au niveau du sous bassin, est composé de tous les acteurs du sous bassin y compris les CLE

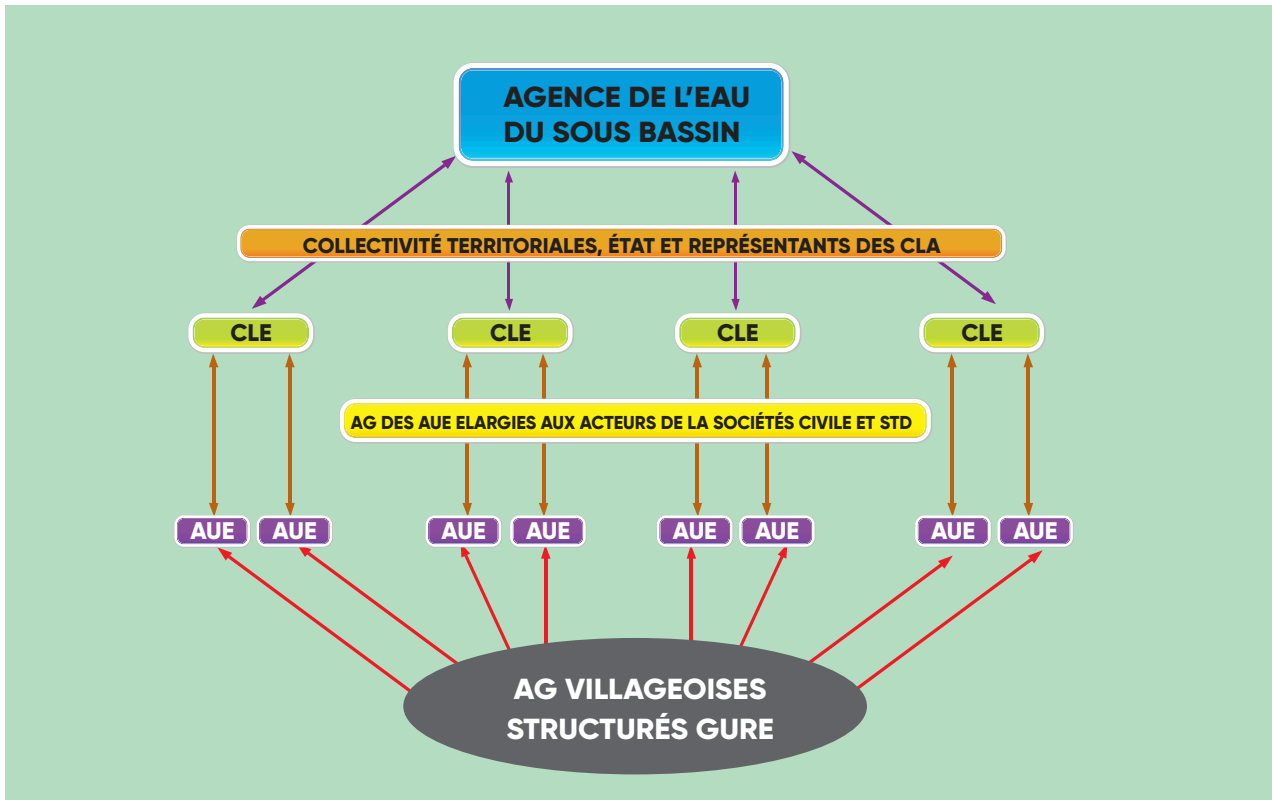


Figure 1 : Schéma type des organes de GIRE à mettre en place au niveau du sous bassin
 Source : ONG GSC Taimakon Manoma

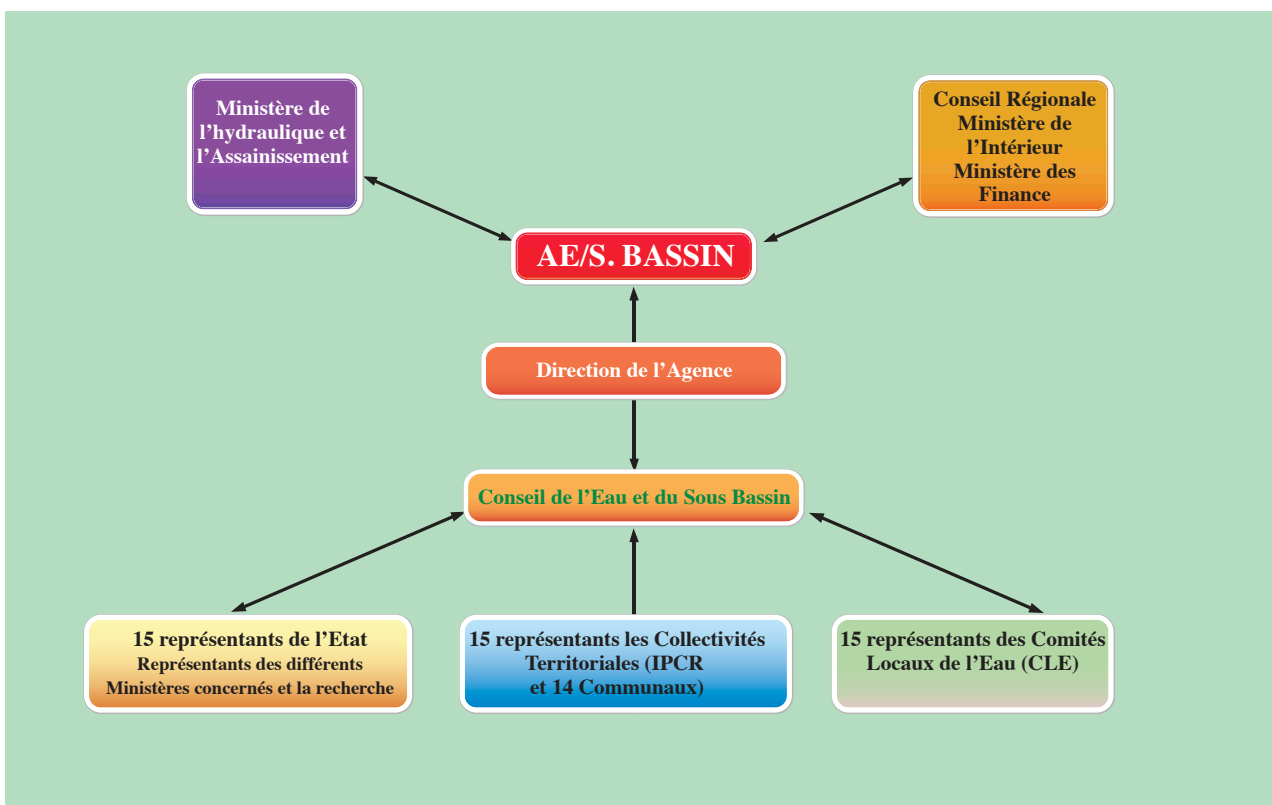


Figure 2 : Organigramme de l'Agence de l'Eau du sous bassin
 Source : ONG GSC Taimakon Manoma

3.3. *Mobilisation sociale et politique*

Sur la base de la démarche de territorialisation du cadre institutionnel de GIRE dans le sous bassin de la Mékrou validé par les parties prenantes en accord avec le SP/PANGIRE, un animateur ayant au moins un niveau universitaire (BAC+3) en Sciences Sociales a été recruté par Commune, en collaboration avec les Maires, pour appuyer la mise en place et/ou la restructuration des organes locaux de GIRE. Afin de s'assurer que tous les animateurs ont une même connaissance du contexte et de leur cahier de charges, ils ont bénéficié d'une série de formations sur la GIRE, le processus de mise en place des organes GIRE, les outils et techniques d'animation rurale, les techniques de mobilisation sociale, etc. Un suivi rapproché a été ensuite effectué pour s'assurer que les animateurs disposent des compétences requises afin d'accomplir leur mission de mise en place des organes de GIRE dans le sous bassin.

La mobilisation sociale pour la mise en place des AUE a été conduite par les animateurs recrutés et renforcés à cet effet avec le concours des autres experts de l'ONG. Elle a consisté dans un premier temps à l'organisation des assemblées générales (AG) au niveau des villages en vue d'informer et de sensibiliser les communautés sur la gestion durable des ressources en eau et la nécessité de mettre en place des organes locaux pour réfléchir et trouver des solutions concrètes aux problèmes de gestion de l'eau dans le village. Au total, trois AG ont été organisées dans chaque village identifié. D'autres thématiques ont été abordées au cours de ses AG dont : (i) le caractère rare, épuisable et fragile de la ressource eau ; (ii) la dépendance de toute vie par rapport à la ressource eau ; (iii) l'AUE, son rôle, sa composition, ses AG organisées ont connu une forte participation des usagers (hommes, femmes et enfants) ainsi qu'une bonne représentativité des différentes catégories d'usagers dans chaque village.

A la suite de ces AG, les animateurs ont facilité l'organisation des séances de travail entre les différents groupes d'usagers pour le choix de leurs représentants au sein de l'AUE. Le choix des représentants des usagers est effectué lors des élections suite à un bref rappel des critères et profils des membres des AUE. La mise en place proprement dite de chaque AUE a été effectuée lors d'une AG qui a permis de désigner démocratiquement les membres du bureau de l'AUE. Globalement, ces AG ont connu la participation des représentants des différentes catégories d'usagers de l'eau désignés. Elles ont permis de rappeler aux membres de l'AUE, leurs rôles et responsabilités dans la gestion des ressources en eau dans le village et dans la commune en collaboration avec les autres organes de GIRE du sous bassin.

Le CLE étant une fédération des AUE de la Commune, par la suite, des sessions de formation et un atelier ont été organisés dans chaque Commune du sous- bassin pour renforcer les capacités des membres des AUE et mettre en place l'Assemblée Générale et le Bureau. La structuration type du CLE comporte quatre collèges d'acteurs qui sont : (i) Administrations déconcentrées de l'Etat des secteurs liés à l'eau ; (ii) Collectivités territoriales ; (iii) Usagers ; (iv) Société civile. Il est recommandé qu'un CLE soit composé de 15 à 20 membres en fonction de la couverture territoriale de l'espace du CLE ou de la diversité des acteurs ou des enjeux. Le bureau est l'organe exécutif du CLE. Il est composé de 5 membres en fonction des considérations territoriales ou de la diversité des acteurs ou des enjeux. Les postes du Bureau d'un CLE sont : - un Président ; - un Secrétaire ; - un Trésorier ; - un Responsable à l'information ; - un responsable chargé du suivi de la ressource. Les sessions de formation ont porté sur les thèmes suivants : (i) Connaissance des ressources en eau (types et usages) ; (ii) Pollution et mesures de protection des ressources en eau ; (iii) Introduction à la gestion intégrée des ressources en eau (définition et principes) ; (iv) Éléments de la vie associative ; (v) Rôles et responsabilités des membres des AUE ; (vi) Techniques de communication ; (vii) Technique d'organisation et facilitation d'une AG ; et (viii) Prévention et gestion des conflits.

Au terme de la mise en place des CLE, un atelier régional a été organisé au profit des membres des CLE du sous bassin sur la GIRE ainsi que les outils nécessaires pour leur permettre de conduire à bien leur mission. Cette session a porté sur les thèmes suivants : (i) GIRE : Historique, Définitions, Principes et Outils ; (ii) Prévention et Gestion des conflits en lien avec l'intercommunalité dans le sous bassin. Cet atelier a servi de cadre pour les membres des CLE de développer leur plan de travail pour la mise en œuvre de la GIRE dans leur Commune respective.

La dernière activité de l'étape de mobilisation sociale concerne la mise en place du Conseil de l'Agence de l'Eau (CAE) du sous bassin de la Mékrou au Niger. Le CAE a été mis en place lors d'un atelier régional regroupant les représentants des services déconcentrés de l'Etat intervenant dans la GIRE, les membres du bureau des CLE des trois Communes, les cadres techniques du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, des représentants des Collectivités Territoriales, des représentants des usagers, et des représentants des partenaires. Au cours de l'atelier, les représentants des membres du CAE ont été désignés par collègue d'acteurs sur la base des textes régissant la composition des CAE, et un bureau de trois membres a été élu démocratiquement et installés lors de l'atelier régional.

Une fois mis en place, les membres du Bureau du CAE du sous bassin de la Mékrou se sont réunis pour définir les actions à mener dans les prochains mois. Les activités retenues sont entre autres : (i) l'élaboration et l'adoption des textes fondamentaux du CAE du sous bassin de la Mékrou au Niger ; (ii) la présentation du Bureau du CAE aux Conseils Régionaux de Tillabéry et de Dosso ; (iii) l'organisation de la première session du CAE ; (iv) la sensibilisation des usagers des ressources en eau sur les bonnes pratiques de GIRE ; (v) le renforcement des capacités des membres du CAE sur la vie associative.



Photo 3 : Les participants à l'atelier régional de mise en place du CAE du sous bassin de la Mékrou au Niger

Au plan politique, les membres du Bureau Exécutif du CAE ont été présentés aux Conseils Régionaux de Dosso et de Tillabéry pour leur reconnaissance par les Autorités politiques des deux régions. Il en est de même pour les CLE qui ont été présentés aux autorités Communales. Rappelons que le Président du CLE est le Maire de Communes concernées. Ceci a facilité l'appropriation politique des enjeux de la GIRE dans le sous bassin rendant aussi facile la conduite du plaidoyer pour l'adoption du SAGE par les Conseils Régionaux pour la mobilisation des ressources financières en vue de sa mise en œuvre plus aisée.



Photo 4 : Vue de famille lors de la deuxième session du CAE

3.4. Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités des organes de GIRE est parti d'un processus participatif qui a démarré depuis l'étape de collecte de données auprès des acteurs du sous bassin. Pour ce faire, l'équipe d'experts a conduit des entretiens avec les différents acteurs notamment les services techniques et les usagers des ressources en eau ainsi que les autorités qui ont un rôle déterminant dans l'accompagnement de la mise en œuvre de la GIRE dans le sous bassin. Ces données collectées ont permis d'analyser les compétences disponibles au niveau des organes et parties prenantes de GIRE du sous bassin puis d'évaluer les besoins en renforcement de capacités des acteurs de GIRE du sous bassin.

Sur cette base, un plan de renforcement des capacités a été élaboré par les experts de l'ONG avec l'assistance technique des experts du GWP-AO en collaboration avec le SP/ PANGIRE. Il présente les parties prenantes de GIRE du sous bassin de la Mékrou au Niger, les besoins en renforcement des capacités des différentes parties prenantes mentionnées, les actions de renforcement des capacités des parties prenantes pour l'opérationnalisation de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger. Il prend en compte toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger : le Secrétariat Permanent du PANGIRE du Niger, les Services Techniques et Déconcentrés de l'Hydraulique et de l'Assainissement, les Collectivités territoriales (Conseil Régional et Communes), les ONG intervenant dans le secteur, les organes locaux de GIRE, Usagers de l'eau.

Le renforcement des capacités des parties prenantes pour l'opérationnalisation de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger concerne quatre principales dimensions qui sont : (i) la dimension organisationnelle ; (ii) la dimension institutionnelle ; (iii) la dimension financière et matérielle ; et (iv) la dimension ressources humaines. La stratégie de renforcement des capacités est basée sur les modes dynamiques de développement et / ou d'acquisition de compétences en ce sens qu'elle s'appuie sur les principes andragogiques, utilisant des techniques adaptées.

Des sessions de formations ont été organisées par la suite pour améliorer les capacités des organes locaux de GIRE ainsi que des acteurs de GIRE du sous bassin. Les formations ont porté sur les thématiques ci-après retenues ensemble avec les acteurs du sous bassin : (i) la prise en compte de la GIRE dans les processus de planification de développement local ; (ii) la gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles dans le sous bassin de la Mékrou au Niger ; (iii) l'aménagement des écosystèmes pour l'adaptation au changement climatique dans le sous bassin de la Mékrou au Niger ; (iv) la mise en place des pépinières au profit des jeunes du sous bassin ; (v) les bonnes pratiques de gestion de la fertilité des sols ; et (ii) la fabrication et l'utilisation des foyers améliorés au profit des femmes et des jeunes pour contribuer à la protection des ressources forestières.

4. Résultats du processus

Au terme du processus de mise en place et d'opérationnalisation des organes de GIRE du sous-bassin de la Mékrou au Niger, les résultats ci-après ont été obtenus :

- développement et adoption d'une démarche de territorialisation et d'opérationnalisation du cadre institutionnel de GIRE à l'échelle d'un sous-bassin au Niger ;
- mise en place des organes locaux GIRE ;
- 17 AUE mis en place et renforcés dans le sous bassin de la Mékrou au Niger ;
- 3 CLE mis en place, renforcés et dotés de plans d'actions pour la GIRE dans le sous-bassin ;
- 1 CAE mis en place et installé ;
- 1 plan de renforcement de capacités élaboré et validé par les parties prenantes de GIRE du sous bassin ;
- 6 sessions de formations organisées et 610 membres des organes locaux de la GIRE formés sur la GIRE et autres thématiques connexes dans le sous bassin de la Mékrou au Niger.

5. Principaux acteurs impliqués dans le processus

Les acteurs impliqués dans la conduite du processus sont :

- les cadres techniques du MHA notamment ceux du SP/PANGIRE ;
- le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO) et le Partenariat National de l'Eau du Niger (PNE-Niger) ;
- les Services Techniques Décentralisés impliqués dans la gestion des ressources en eau dans le sous bassin ;
- les Autorités Communales et celles régionales notamment les Conseils Régionaux de Dosso et de Tillabéry ;
- les Associations et Organisations Professionnelles des usagers des ressources en eau du sous bassin de la Mékrou au Niger ;
- les ONG nationales et internationales intervenant dans le bassin ;
- la Coordination Nationale des Usagers et Usagères des Ressources Naturelles du bassin du Niger ;
- l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) ;
- etc.

6. Difficultés rencontrées et approches de solutions

La situation sécuritaire n'a pas permis de mener les activités du processus dans tous les villages. Un animateur du projet a été attaqué par les terroristes dans le cadre de ses activités. Toutefois, l'équipe d'experts et les animateurs ont travaillé en collaboration avec les autorités locales pour atteindre les objectifs visés et les résultats escomptés.

Également, le processus a été perturbé par la tenue des élections locales, législatives et présidentielle au Niger en 2021.

7. Leçons apprises

Au nombre des leçons apprises et des enseignements tirés, on note :

- la GIRE constitue un véritable facteur de développement local et de prévention des conflits comme l'atteste l'engouement et les témoignages faits par les usagers au cours des différentes rencontres ;
- pour rendre la GIRE plus opérationnelle, il est plus que nécessaire d'accompagner les actions soft (gouvernance de l'eau) par le hard (réalisations physiques) afin de créer un stimulus autour duquel les différents usagers convergent.

8. Conclusion

Somme toute, la mise en place et l'opérationnalisation des organes de GIRE du sous-bassin de la Mékrou au Niger est le fruit d'un long processus de concertations et de participation de tous les usagers des ressources en eau. Elles exigent un accompagnement de proximité, la mobilisation d'une expertise sur la GIRE et un renforcement continu des capacités des organes de GIRE afin qu'ils jouent convenablement leur mission dans la gestion durable des ressources en eau au Niger.

Au terme de ce processus, nous recommandons :

- à l'Etat du Niger de prendre les dispositions nécessaires pour appuyer le CAE du sous bassin de la Mékrou à accomplir sa mission afin que l'approche GIRE soit une réalité dans la zone ;
- à l'Etat du Niger de s'atteler à l'adoption effective du Fond National de l'Eau et de l'Assainissement au niveau national. Cette adoption permettra au SP/PANGIRE de disposer d'une réglementation forte en matière d'utilisation de la ressource en eau à tous les échelons mais surtout de mobiliser les redevances qui contribueront significativement au financement des activités GIRE dans les différents sous bassins ;
- aux Collectivités Territoriales, de prendre en compte effectivement la GIRE dans leurs planifications régionales et communales afin de mobiliser des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des activités GIRE et de protection des ressources en eau sur leurs territoires de compétence.

L'approche GIRE étant une option universelle de la gouvernance, il est donc impératif que les politiques publiques doivent s'en convaincre de l'utiliser pour promouvoir le développement économique et social des populations.



Financé par l'Union Européenne



Ce document a été élaboré avec le soutien financier de l'Union Européenne mais les opinions exprimées n'engagent pas sa responsabilité.

SP/PANGIRE s/c Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement du Niger.

E-mail : sandoissoufou@gmail.com;
Tél. : (00227) 96 96 77 54 / 97 10 08 88

Secrétariat Exécutif du GWP-AO

Avenue Charles Bila KABORE, Porte 1673 Ouaga 2000 - 05 BP 6552 Ouagadougou 05, Burkina Faso

Email : gwp.westafrica@gwpao.org
Tél. : (00226) 25 36 18 28 / 25 37 41 04

Janvier 2024